



Grand
Périgueux

H a b i t a t

Office Public de l'Habitat

Les clefs

N°2 - Septembre 2017

Des informations pratiques à garder sous la main !

Les Réparations LOCATIVES



Bien vivre
dans
mon logement

Les Réparations

LOCATIVES

Votre Salle de bain

Votre Entrée & Séjour

Votre Chambre

Votre Cuisine

LEGENDE

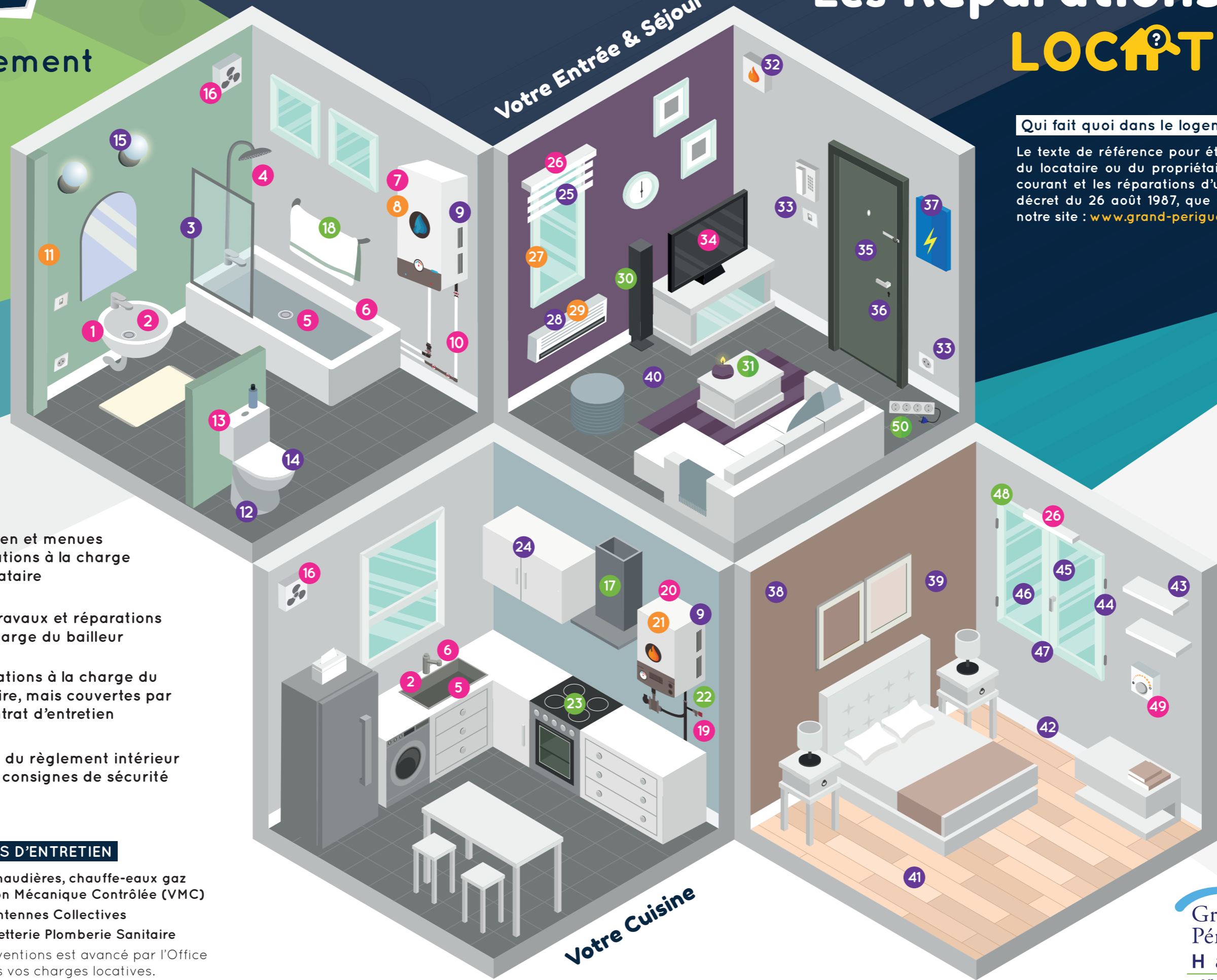
-  Entretien et menues réparations à la charge du locataire
-  Gros travaux et réparations à la charge du bailleur
-  Réparations à la charge du locataire, mais couvertes par un contrat d'entretien
-  Extrait du règlement intérieur et des consignes de sécurité

VOS CONTRATS D'ENTRETIEN

- > Entretien des chaudières, chauffe-eaux gaz et de la Ventilation Mécanique Contrôlée (VMC)
 - > Entretien des Antennes Collectives
 - > Entretien Robinetterie Plomberie Sanitaire
- Le coût des interventions est avancé par l'Office et répercuté dans vos charges locatives.

Qui fait quoi dans le logement ?

Le texte de référence pour établir ce qui relève du locataire ou du propriétaire dans l'entretien courant et les réparations d'un logement est le décret du 26 août 1987, que vous trouverez sur notre site : www.grand-perigueux-habitat.fr





A la charge du
Locataire



A la charge du
Bailleur



Contrats
d'entretien



Règlement
intérieur et sécurité

- 1 Maintien de la bonne fixation des équipements sanitaires
- 2 Entretien et remplacement de la robinetterie et des mécanismes de vidage : siphons, trop-pleins et joints d'étanchéité
- 3 Entretien du tablier de la baignoire, pare-baignoire et cabine de douche
- 4 Entretien et remplacement de la douchette : support, flexible et pommeau
- 5 Entretien des évacuations : éviers, lavabos, baignoires, douches, bidets, machine à laver...
- 6 Réfection des joints silicones
- 7 Entretien et menues réparations du chauffe-eau. Contrôle du groupe sécurité
- 8 Grosses réparations et remplacement du chauffe-eau
- 9 Dépoussiérage des grilles d'aération du chauffe-eau et de la chaudière
- 10 Intervention sur toutes les canalisations apparentes, ainsi que sur les vannes d'arrêt
- 11 Intervention sur la chute des eaux usées et sur les canalisations de distribution avant compteur
- 12 Débouchage des wc
- 13 Entretien et remplacement du mécanisme de chasse d'eau et réfection du joint entre cuvette et réservoir
- 14 Remplacement de l'abattant des wc
- 15 Remplacement des ampoules et néons
Vérifiez que la puissance électrique est adaptée
- 16 Nettoyage des bouches d'extraction VMC et entretien des conduits de ventilation
- 17 Ne raccordez pas votre hotte ou sèche-linge aux bouches d'extraction VMC ou au conduit d'évacuation des gaz brûlés
- 18 L'achat et l'installation d'aménagements tels que les barres d'appui et les sièges de douche sont à votre charge
- 19 Vérification du robinet d'arrêt et du flexible de gaz
- 20 Entretien annuel et obligatoire des appareils de production au gaz et ramonage des conduits d'évacuation des fumées
- 21 Réparation et remplacement des appareils de production au gaz en cas de panne
- 22 Fermez l'arrêt général d'eau et de gaz lorsque vous vous absentez plusieurs jours
- 23 Le stockage des bouteilles de gaz est interdit dans le logement
- 24 Entretien et réparation des fermetures des placards, meubles sous évier et placards coulissants
- 25 Entretien et menues réparations des mécanismes des portes et fenêtres, volets roulants, stores, manivelles, sangles, crochets et attaches de volets
- 26 Entretien des grilles d'entrée d'air sur les fenêtres ou caissons de volets roulants
- 27 Remplacement des encadrements des fenêtres, portes palières, portes intérieures et volets roulants (hors dégradation)
- 28 Nettoyage extérieur des radiateurs
- 29 Remplacement des radiateurs si besoin
- 30 Limitez les nuisances sonores : préférez l'usage du casque à celui des enceintes
- 31 L'usage des bougies doit être limité, afin d'éviter de provoquer un incendie
- 32 Entretien des détecteurs de fumée : vérification annuelle du bon fonctionnement
- 33 Entretien et remplacement de l'interphone, de la sonnette, des interrupteurs, des prises électriques et prises de téléphone (hors dégradation)
- 34 Entretien et remplacement des prises d'antenne de télévision (hors dégradation)
- 35 Entretien et remplacement des poignées de porte, crémones, espagnolettes, juda, entrebâilleur, serrures et cylindres
- 36 Remplacement des clés, badges et télécommandes perdus
- 37 Contrôle du tableau électrique général et remplacement des fusibles
- 38 Maintien en état de propreté des plafonds, murs intérieurs et cloisons
- 39 Menus raccords de peintures et tapisseries
- 40 Remplacement de quelques éléments de matériaux de revêtement et réfection des joints de faïence, mosaïque, carrelage...
- 41 Entretien courant et remplacement de quelques lames de parquet, pose de raccords de moquettes et de sols stratifiés, en cas de tâches et de trous
- 42 Fixation et remplacement des plinthes, baguettes, moulures, barres de seuil et butées de portes
- 43 Rebouchage des trous
- 44 Graissage des gonds, paumelles et charnières
- 45 Réfection des mastics des portes et fenêtres
- 46 Remplacement des vitres et miroirs cassés
- 47 Entretien régulier des rainures d'égouttage et trous d'évacuation d'eau des fenêtres
- 48 Ne pas percer les fenêtres pour la pose des rideaux
- 49 Contrôle du thermostat d'ambiance
- 50 Ne surchargez pas vos rallonges électriques ou multiprises afin d'éviter de provoquer un incendie

Les Clefs N°2 - Les Réparations Locatives - Supplément de « Résidences », lettre aux locataires de Grand Périgueux Habitat

Directrice de la publication : Agnès Charouset, Directrice Générale de Grand Périgueux Habitat - Rédaction : Grand Périgueux Habitat et CNL 24
Création graphique : Florine Frogé, chargée de communication - Illustrations : Freepik.com Impression : Imprim'Périgord - Boulazac Isle Manoire

Pour nous adresser vos informations en vue d'une publication dans Résidences : communication@grand-perigueux-habitat.fr

Les archives de « Les Clefs » et de « Résidences » sont disponibles en téléchargement sur www.grand-perigueux-habitat.fr

